

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 2 AVRIL 2008**

**Membres présents :**

M. **TOURNABIEN** Marc, maire

Mmes **BUFFAZ** Bernadette, **CHOMAZ** Josiane, **COLLOMBET** Corinne, **DELANGRE** Martine, **GROS** Danielle, **LESIEUR** Evelyne, **TRIBAL** Marie-Josée,

MM.**BOCHET** Marcel, **BOIS** Yves, **CHARVIN** Denis, **DABURON** Didier, **LEFEVRE** Franck, **RAVIER** Marc, **THIAFFEY** Jean-François, **DALLA COSTA** René, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel.

**Membres absents excusés :**

Mme **VALENZANO** Martine donne procuration à Mme **GROS** Danielle

**Secrétaire de séance :**

M. **BOCHET** Marcel

**1 Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 mars 2008 :**

Aucune remarque n'est émise, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

**2 Installation des commissions :**

**COMMISSION DES FINANCES :** commission municipale, permanente.

président : Marc **TOURNABIEN**, rapporteur : Evelyne **LESIEUR** ; membres : le conseil municipal au complet.

**VOTE** : approbation unanimité

**COMMISSION DES TRAVAUX, DE L'URBANISME, ET DES HAMEAUX:** commission extra-municipale, permanente.

président : Marc **TOURNABIEN**, rapporteur : Marc **RAVIER** ; membres : Marcel **VIARD**, Marie-Josée **TRIBAL**, Evelyne **LESIEUR**, Didier **DABURON**, José **VARESANO**, René **DALLA COSTA**, Bernadette **BUFFAZ**, Denis **CHARVIN**.

**VOTE** : approbation unanimité

Les personnes intéressées pour participer à cette commission s'inscrivent en mairie.

**CCAS :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en application des dispositions du décret 95-562 du 6 mai 1995 modifié, relatives à la composition du conseil d'administration du CCAS, ce dernier comprend le maire qui en est le président et en nombre égal, au maximum sept membres élus au sein du conseil municipal et en nombre égal, au maximum, sept membres nommés par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal.

Monsieur le maire demande au conseil dans un premier temps de fixer le nombre des membres à élire au sein du conseil municipal. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe à six le nombre des membres à élire en son sein par le conseil municipal, au conseil d'administration du CCAS. Monsieur le maire, président du conseil d'administration du CCAS de Saint-Julien-Montdenis demande au conseil de désigner ces six membres.

président : Marc **TOURNABIEN**, rapporteur : Marcel **BOCHET** ; membres : Marcel **VIARD**, Danielle **GROS**, Martine **DELANGRE**, Martine **VALENZANO**, Corinne **COLLOMBET**.

**VOTE** : approbation unanimité

**COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, SPORT:** commission extra-municipale, permanente.

président : **MARC TOURNABIEN**, rapporteur : Jean-François **THIAFFEY** ; membres : Didier **DABURON**, José **VARESANO**, Marcel **VIARD**, Martine **VALENZANO**, Evelyne **LESIEUR**, René **DALLA COSTA**, Josiane **CHOMAZ**, Corinne **COLLOMBET**.

**VOTE** : approbation unanimité

Les personnes intéressées pour participer à cette commission s'inscrivent en mairie.

**COMMISSION ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE:** commission extra-municipale, permanente.  
*président* : Marc **TOURNABIEN**, *rapporteur* : Jean-François **THIAFFEY** ; *membres* : Didier **DABURON**, Martine **DELANGRE**, Daniëlle **GROS**, Josiane **CHOMAZ**, René **DALLA COSTA**, Corinne **COLLOMBET**, Denis **CHARVIN**, Martine **VALENZANO**, Marc **RAVIER**, Marie-Josée **TRIBAL**.

**VOTE** : approbation unanimité

Les personnes intéressées pour participer à cette commission s'inscrivent en mairie.

**COMMISSION, COMMUNICATION, CULTURE** : commission extra-municipale, permanente.

*président* : Marc **TOURNABIEN**, *rapporteur* : Josiane **CHOMAZ** ; *membres* : Marcel **BOCHET**, Franck **LEFEVRE**, Corinne **COLLOMBET**, Bernadette **BUFFAZ**, Martine **VALENZANO**.

**VOTE** : approbation unanimité

Les personnes intéressées pour participer à cette commission s'inscrivent en mairie.

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en application des dispositions du code des marchés publics et notamment des articles 22 et 23, la commission d'appel d'offres est composée, dans les communes de moins de 3 500 habitants, du maire ou de son représentant, président et de trois membres du conseil élus en son sein ainsi que de trois suppléants.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'élire selon les modalités en vigueur, les trois membres et leurs suppléants.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, désignent comme membres :

- **titulaires** : Yves **BOIS**, Marc **RAVIER**, Jean-François **THIAFFEY**
- **suppléants** : René **DALLA-COSTA**, Denis **CHARVIN**, Marcel **BOCHET**

**COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS :** Cette commission est réglementée et extra-communale. Elle est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. C'est le directeur des services fiscaux qui choisira parmi 24 personnes désignées par le conseil municipal. Les membres du conseil ayant de bonnes connaissances des activités immobilières dans leur quartier : candidats : Mesdames **BUFFAZ** Bernadette, **CHOMAZ** Josiane, **GROS** Daniëlle, **LESIEUR** Evelyne, Messieurs **BOCHET** Marcel, **DALLA-COSTA** René, **LEFEVRE** Franck, **RAVIER** Marc, **VIARD** Marcel

### **3 Désignation des délégués de la commune :**

#### **Délégués de la communauté de communes Cœur de Maurienne (CCCM)**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Saint-Julien-Montdenis adhère à la communauté de communes Cœur de Maurienne par délibération du 13 juin 2000. Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article 5 des statuts de la communauté de communes Cœur de Maurienne il appartient au conseil municipal de désigner quatre délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein du conseil communautaire.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne comme :

- **titulaires** : Yves **BOIS**, José **VARESANO**, Franck **LEFEVRE**, Marc **TOURNABIEN**
- **suppléants** : Denis **CHARVIN**, Josiane **CHOMAZ**

#### **Délégués du syndicat intercommunal d'assainissement (SIA)**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Saint-Julien-Montdenis adhère au S.I.A. syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Jean-de-Maurienne. Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article 5 des statuts du S.I.A. il appartient au conseil municipal de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein du conseil syndical.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne comme :

- **titulaires** : Bernadette **BUFFAZ**, René **DALLA COSTA**
- **suppléants** : Marc **RAVIER**, Martine **DELANGRE**

#### **Délégués syndicat alimentation et aménagement des eaux de moyenne Maurienne (SAEMM)**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Saint-Julien-Montdenis adhère au S.A.E.M.M. syndicat intercommunal d'alimentation et d'aménagement des eaux de moyenne Maurienne. Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article 6 des

statuts du S.A.E.M.M. il appartient au conseil municipal de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein du conseil syndical.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne comme :

- **titulaires** : Bernadette **BUFFAZ**, Marc **RAVIER**
- **suppléants** : Yves **BOIS**, Marc **TOURNABIEN**

#### **Syndicat des loyes** (source d'eau d'Albanne)

Deux titulaires représentent la commune de Saint-Julien-Montdenis à égalité avec ceux de la commune de Montricher-Albanne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne comme :

- **délégués** : Marc **TOURNABIEN**, Marc **RAVIER**

#### **Association d'aide en milieu rural** (ADMR)

Deux titulaires représentent la commune au sein de cette association

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne comme :

- **délégués** : Marcel **BOCHET**, Marcel **VIARD**

#### **Comité de jumelage.**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Saint-Julien-Montdenis adhère au comité de jumelage et qu'il appartient au conseil municipal de désigner quatre délégués dont le maire pour siéger au sein du conseil d'administration du comité.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne comme :

- **délégués** : Marc **TOURNABIEN**, Josiane **CHOMAZ**, Franck **LEFEVRE**, José **VARESANO**.

#### **EHPAD (maison de retraite de Saint-Michel-de-Maurienne)**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Saint-Julien-Montdenis adhère à l'E.H.P.A.D de Saint-Michel-de-Maurienne et qu'il appartient au conseil municipal de désigner deux délégués pour siéger au sein du comité de gestion.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne comme :

- **titulaire** : Marcel **BOCHET**
- **suppléant** : Bernadette **BUFFAZ**

#### **4 Désignation administrateur à la SOREA (société des régies de l'arc) :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a pris part à la constitution du capital de la SOREA. La commune de Saint-Julien-Montdenis dispose ainsi d'un représentant au sein du conseil d'administration de la SEML SOREA.

Monsieur le maire propose sa candidature pour le poste d'administrateur.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

- désigne monsieur Marc **TOURNABIEN**, maire, au poste d'administrateur à la SEML SOREA

#### **5 Fixation montant indemnités maire et adjoints :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le maire et les adjoints sortants ont perçu leurs indemnités de fonctions jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée.

Le nouveau conseil municipal doit prendre une délibération fixant expressément le niveau des indemnités de ses membres. A titre exceptionnel suite au renouvellement général des conseillers municipaux, la circulaire ministérielle du 21 février 2008 autorise l'effet rétroactif de cette délibération, à compter de l'entrée en fonction des élus, si la délibération en fait mention.

Monsieur le maire expose les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des élus municipaux issues des articles L.2123-20 à L.2123-24 du CGCT.

Il présente à titre indicatif, les indemnités maximales pouvant être allouées dans une commune de moins de 2000 habitants comme Saint-Julien-Montdenis :

- maire : .....43% de l'indice 1015, soit ..... 1 608.74 euros par mois ;
- adjoints : .....16.5% de l'indice 1015, soit ..... 617.31 euros par mois ;

Indemnités maximales des indemnités maire, adjoints et conseillers pour la commune : 4 695.29€ par mois.

Il invite le conseil municipal à fixer le montant des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux et à fixer la date d'effet de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**Décide :**

- **La date d'effet de la présente délibération est fixée au 14 mars 2008**, jour de l'installation du conseil municipal issu des élections municipales du 9 mars 2008.
- **L'indemnité du maire**, monsieur Marc TOURNABIEN est, à compter du 14 mars 2008, calculée par référence au barème fixé par l'article L.2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à cette commune : 43% de l'indice 1015, soit 1 608,74€ brute par mois.
- **Les indemnités des adjoints** sont, à compter du 14 mars 2008, calculées par référence au barème fixé par l'article L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à cette commune :
  - 1<sup>er</sup> adjoint : madame Evelyne LESIEUR, 16.5% de l'indice 1015, soit 617.31€ par mois ;
  - 2<sup>e</sup> adjoint : monsieur Marc RAVIER, 16.5% de l'indice 1015, soit 617.31€ par mois ;
  - 3<sup>e</sup> adjoint : monsieur Marcel BOCHET, 16.5% de l'indice 1015, soit 617.31€ par mois ;
  - 4<sup>e</sup> adjoint : monsieur J-F THIAFFEY, 16.5% de l'indice 1015, soit 617.31€ par mois ;
  - 5<sup>e</sup> adjoint : madame Josiane CHOMAZ, 16.5% de l'indice 1015, soit 617.31€ par mois ;

L'ensemble des indemnités allouées ne dépasse pas le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées, soit 4 695.29€ par mois.

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget.

**6 Vote des taux d'imposition :**

Madame LESIEUR Evelyne présente un tableau synoptique pour une simulation d'augmentation de 1 ; 1,5 ; 2 et 3 % ou un maintien du taux actuel et de leur impact sur les revenus de la commune en sachant qu'en 2007 le revenu des trois taxes a été de 569 645 euros.

Monsieur le maire précise que les constructions nouvelles et l'augmentation des bases en fonction de l'implantation ont été de 2.48 % ce qui représente un revenu de 583 747 euros pour les 3 taxes en 2008 en maintenant les taux 2007. Toute augmentation de 1 % représente environ 6000 euros de plus.

IMPOTS LOCAUX EN €	PRODUITS SUPPLEMENTAIRES ATTENDUS (par rapport aux produits obtenus en 2007): 569 645€					
	Produit fiscal 2008	Taux constants (avec augmentation bases)	Coef variation: 1,010268	Coef variation: 1,015025	Coef variation: 1,019827	Coef variation: 1,030098
TH	188 083	7 185	9 122	10 090	10 865	12 802
FB	384 477	7 274	11 219	12 973	14 946	18 891
FNB	11 187	-357	-245	-190	-135	-21
TOTAL	583 747	14 102	20 096	22 873	25 676	31 672

Un débat s'installe au conseil en tenant compte de la situation sociale actuelle, du prix de l'eau et des ordures ménagères qui a tendance à augmenter. Monsieur le maire rappelle que les dotations de l'état sont liées à l'effort fiscal. Deux tendances se dessinent soit pour une augmentation de 1% soit pour 1.50%. Une majorité de 12 voix préfère un taux de 1%. Ce taux sera donc appliqué pour 2008 aux 3 taxes (7 voix pour 1.50% d'augmentation)

## **7 Ouverture ligne de trésorerie :**

Monsieur le maire explique l'utilité d'une ligne de trésorerie pour la gestion de la commune : en effet dans l'attente de la rentrée des subventions ou en consolidation d'un prêt la commune doit faire face aux paiements des dépenses prévues au budget. La commune a consulté plusieurs établissements financiers (crédit agricole, banque populaire, dexia et caisse d'épargne) sur les critères suivants : frais de dossier, taux mobilisation des fonds, durée. Les différences les plus pertinentes se font sur les frais de dossier et les taux.

C'est la caisse d'épargne des alpes qui propose la meilleure offre avec des frais de dossier de 100€ et un taux de 0.12 % sur l'indice EONIA (taux monétaire au jour le jour).

Après délibération le conseil municipal autorise le maire à signer cette ouverture de crédit pour un montant maximum de 300 000€ à l'unanimité des présents.

## **8 Création poste C.A.E (contrat d'accompagnement dans l'emploi) de 24 mois**

Ce contrat d'accompagnement dans l'emploi est présenté par l'ANPE aux collectivités territoriales. La commune a besoin de renforcer ses équipes. L'opportunité de la création de ce poste sur 24 mois est à saisir car ces contrats risquent de ne plus être reconduits dans les 6 mois avenir et des aides importantes sont accordées à l'employeur (exonération de charges) aide de l'état (entre 30 % et 95%). Monsieur le maire propose au conseil la création d'un poste CAE pour une durée de 24 mois pour 30 heures par semaine. Ce contrat est destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi. Le conseil après délibération accepte à l'unanimité cette création.

## **9 Demande de subvention mise en séparatif « sous le bourg »**

Monsieur le maire porte à connaissance un secteur identifié par le schéma directeur de l'assainissement, où une priorité serait donnée pour la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales « sous le bourg »

Coût des travaux HT: 38 755.80€

TVA : 7 596.14€

TTC 46 351.94€

Le conseil autorise monsieur le maire à demander des subventions auprès de l'agence de l'eau et du conseil général de la Savoie. Le conseil approuve à l'unanimité.

## **10 Demande de subvention travaux sylvicoles en futaie jardinée+dépressage**

La forêt communale à besoin de toute notre attention : l'ONF a été sollicité pour effectuer des travaux spécifiques : dépressage (enlever les arbres en surnombre) ou futaie jardinée (éclaircir pour donner du jour au sous-bois). Le programme 2008 s'élève à 7 680€. La subvention de la région serait de 2 304€, montant de l'autofinancement communal 5 376€. Le conseil municipal demande à monsieur le maire de solliciter l'aide de la région à l'unanimité.

## **11 Subventions voyages scolaires**

La commune encourage les jeunes aux voyages scolaires à l'étranger par une subvention individuelle de 45€ versée à l'établissement scolaire organisateur.

Le collège Maurienne organise un voyage en Italie pour 6 élèves soit 6x45€ soit 270€

Cette subvention sera versée à l'établissement après sa réalisation. Le conseil donne son accord à l'unanimité. Le lycée Paul Héroult a organisé un voyage en Italie du 9 au 13 mars 5 jeunes de la commune ont participé soit une subvention de 5x45€ soit 225€ le conseil accepte de verser cette subvention à l'unanimité.

A noter qu'un désistement a eu lieu pour un voyage prévu en Espagne : la subvention votée en février n'a pas été versée.

## **12 Questions diverses**

Monsieur Ravier Marc annonce qu'une première commission des travaux aura lieu le 11 avril 2008. Madame Josiane CHOMAZ a programmé la réunion de la commission communication et culture pour le 10 avril 2008. Des convocations seront adressées aux personnes concernées.

Monsieur le maire lève la séance à 22 heures 10.